

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du dix-huit mars deux mille vingt et un.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, M. Philippe BRIANCEAU, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Isabelle CALARD, Mme Brigitte DIERICX, Mme Irène GEOFFROY, Mme Séverine MARCHAND.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, Mme Brigitte DIERICX à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Séverine MARCHAND à Mme Danièle VINCENT.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - en service : 35 - Pouvoirs : 4 - Votants : 39

2021-183 : Révision du zonage d'assainissement de la commune de Rouans

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

La commune de Rouans dispose d'un plan de zonage d'assainissement approuvé le 22 février 2013 pour lequel toutes les zones relevant de l'assainissement collectif ont été desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Un nouveau plan de zonage d'assainissement est proposé afin de répondre aux enjeux suivants :

- Réduire le périmètre en assainissement collectif dans l'emprise des anciennes zones urbanisables non reconduites au PLU actuellement en vigueur,
- Etendre le périmètre en assainissement collectif dans les nouvelles zones urbanisables situées en périphérie de l'agglomération (La Cavernière, avenue des Roches) et artisanale (zone d'activités du Mottay),
- Etendre le périmètre en assainissement collectif dans les gros villages classés en zones constructibles au PLU (zones Ub, La Raffinière, Les Rivières),
- Maintenir en zone d'assainissement non collectif la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec ce projet, il est nécessaire de procéder à sa révision via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études Artélia a été mandaté par Pornic Agglo Pays de Retz pour établir un projet de révision.

Ce projet sera consultable en mairie de Rouans.

Ainsi, la révision du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, consiste essentiellement :

- A étendre le périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les gros villages classés en zone urbanisée et à l'habitat relativement dense ce qui permettra de raccorder au réseau d'assainissement 235 usagers soit environ 30 % de ceux relevant aujourd'hui de l'assainissement non collectif,
- A adapter le périmètre relevant de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future à vocation activités et équipements situées en périphérie du bourg et du village de Messan (zones 1AUe, 1AUI et 2 AUe) qui n'avaient pas été prises en compte lors de la précédente version du zonage.

L'analyse des incidences de la révision du zonage d'assainissement sur les stations d'épuration des Rouans aboutit aux conclusions suivantes :

- La station d'épuration de la Castière desservant le bourg présente une capacité adaptée aux projets de développement de la commune puisqu'elle n'arrivera à saturation qu'à un horizon de 12-13 ans (soit 2033),
 - La station d'épuration de Messan arrivera à saturation dans un délai de 5 ans et nécessitera soit d'être étendue, soit d'être raccordée à une nouvelle station d'épuration,
 - Pour desservir les gros villages du Nord de la commune Pornic agglo Pays de Retz prévoit de créer une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rouans (d'une capacité de 2 400 Equivalents-Habitants) qui traitera également les eaux usées de la commune voisine de Vue et celles du village de Messan à moyen terme.
-
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire du 6 janvier 2021 spécifiant que le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Rouans n'est pas soumis à évaluation environnementale,
 - VU l'avis favorable de la commission « Cycle de l'eau – Littoral – Marais » du 20 janvier 2021 et du bureau du 18 février 2021 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par votes à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Rouans, tels qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *d'approuver que ledit projet soit soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique qui se déroulera courant 2021,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

Le Président

Jean-Mi

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Pièce jointe :
044-200667346-20210327-1231-DE
Plan

Réception par le Sous-Préfet : 27-03-2021

Publication le : 27-03-2021

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU

